

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Meurthe-et-Moselle



*PS : Professionnel de santé

*Prado : Programme d'accompagnement et de retour à domicile après hospitalisation

*MMH : Maîtrise médicalisée hospitalière

*Taux d'IJ contrôlés avant 180 jours pour les assurés admis en L 324-1 non exonérant

*PCAP : Période correspondante de l'année précédente

*MP : Maladie professionnelle

*IJ : Indemnités journalières

*PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle

Les principaux faits marquants 2018 de l'ELSM

Longwy : une expertise des soins à l'étranger

> Le site de Longwy, de par sa position géographique stratégique, frontalière du Luxembourg et de la Belgique, a acquis une expertise dans le traitement des demandes de soins à l'étranger pour la région Nord-Est.

Le médecin-conseil participe à la gestion de la convention ZOAST (Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers) qui organise le parcours de soins de l'assuré entre la France et la Belgique.

Les collaborateurs de Longwy gèrent les placements des enfants en établissements Belges.

Population protégée*

647 874 assurés soit 88 % de la population du département

Offre de soins libérale*

1610 médecins
1044 infirmiers
470 chirurgiens-dentistes



Reconnaissance des maladies professionnelles en Meurthe-et-Moselle : une gestion professionnalisée

Une procédure identique pour tous les échelons

L'échelon local du Service Médical (ELSM) de Meurthe-et-Moselle a élaboré la procédure de demandes de reconnaissance de maladies professionnelles pour la région Nord-Est.

Le traitement des demandes est basé sur :

- un colloque dématérialisé qui se substitue au colloque physique local ;
- un dossier sécurisé commun ELSM cédant - ELSM prenant afin d'y déposer les questionnaires, les comptes rendus médicaux et les examens complémentaires obligatoires ;
- un dossier sécurisé commun ELSM CPAM pour chaque CPAM concernée ;

- une signature électronique ;
- un médecin-conseil et un technicien de l'échelon 54 référent pour chaque département.

La gestion de ces dossiers sur 7 échelons différents nécessite beaucoup de rigueur et l'utilisation quotidienne d'outils informatiques pour réaliser ce travail à distance.

Les CPAM apprécient la rapidité des avis donnés, la compétence des personnels, et la possibilité d'échanger avec le médecin-conseil et/ou le technicien du 54.

Un colloque régional sur les pathologies de l'épaule

Deux médecins-conseils de l'échelon participent 2 fois par semaine à

un colloque régional Grand Est en visio-conférence.

Les décisions prises permettent de désengorger les CRRMP* et réduire les délais.

Des échanges confraternels individualisés

Les thèmes abordés :

- la définition d'une maladie professionnelle ;
- les obligations du médecin ;
- la qualité du Certificat Médical Initial ;
- les particularités de certaines maladies professionnelles ;
- les conséquences pour le patient.

II

L'échelon de Meurthe-et-Moselle propose une offre de service complète et personnalisée à ses clients internes et externes.

II

> **Photo**
Christine Simon, chargée des maladies professionnelles

En 2018, les personnels de l'ELSM 54 ont traité 4556 demandes de maladies professionnelles.

2019 : Un nouveau médecin conseil a rejoint l'unité de prestation spécialisée afin de garantir une continuité de service

* Source : INSEE et DREES

*Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles